

PROFIL de Baignade

Juin 2014



Abrogation progressive depuis 2008

PLAN D'EAU de SAINT-ANTHEME

QUALITE BACTERIOLOGIQUE DE L'EAU

Directive 76/160/CEE (moyenne annuelle des concentrations bactériologiques):

1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
A	A	A	A	A	B	B	A	A	A	B	A	B	A	A	B	B	B	A

A : « eau de bonne qualité » - B : « eau de qualité moyenne » - C : « eau pouvant être momentanément polluée » - D : « eau de mauvaise qualité »

Directive 2006/7/CE (moyenne et écart type des concentrations bactériologiques sur 4 années):

1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC	EXC

EXC : « excellente qualité » - BON : « bonne qualité » - SUF : « qualité suffisante » - INS : « qualité insuffisante »

Simulations de classement (classement officiel selon cette Directive à partir de 2012)

La qualité bactériologique de l'eau de baignade sur le plan d'eau de Saint-Anthème est « excellente » et ne révèle pas de risque majeur ces dernières années.

NB : *Escherichia coli* (*E. coli*) est une bactérie de la flore digestive des mammifères, sa présence n'est pas dangereuse par elle-même mais témoigne d'une pollution microbiologique de l'eau avec possible présence de bactéries, virus et parasites pathogènes (principaux risques : gastro-entérites et troubles ORL).

LA ZONE DE BAIGNADE

Nom de la baignade :
Plage du plan d'eau de Saint-Anthème

Commune :
Saint-Anthème

Région :
Auvergne

Département :
Puy de Dôme

Période officielle d'ouverture :
1^{er} juillet – 31 août

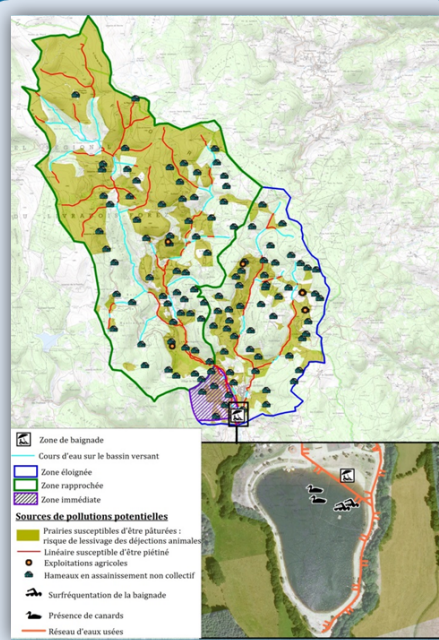
Surveillance :
Oui

Heure de surveillance :
13h-19h 7 jours/7

Autres activités sur le plan d'eau :
Canot et pédalos



CARTE DE SITUATION

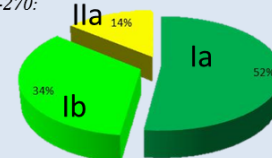


CYANOBACTERIES



Les abondances peuvent être importantes. Elles ont conduit à des fermetures de baignade en 2012 et 2013. Les proliférations massives se manifestent par des mousses ou écumes verdâtres en surface. Se reporter à l'affiche « cyanobactéries » pour plus de précisions.

Résultats d'analyses selon la circulaire DGS/SD7 A n°2003-270:



Niveau	C/ml	Gestion	Dénombrement cyano
Ia	20 000	Activité normale	Bonnes
IIa	100 000	Limitation de la baignade	Hémodiafiltration
IIb	< 25 g/l	Interdiction de la baignade	Hémodiafiltration + recherche de microcytines hémodiafiltration
IIIa	< 25 g/l	Interdiction de la baignade	Hémodiafiltration + recherche de microcytines hémodiafiltration
IIIb	> 25 g/l	Interdiction de la baignade et de tout autre loisir nautique : présence tout contact de personnes et animaux avec l'eau	Hémodiafiltration + recherche de microcytines au sein du matériel

* Enter la baignade dans les zones de prolifération de cyanobactéries

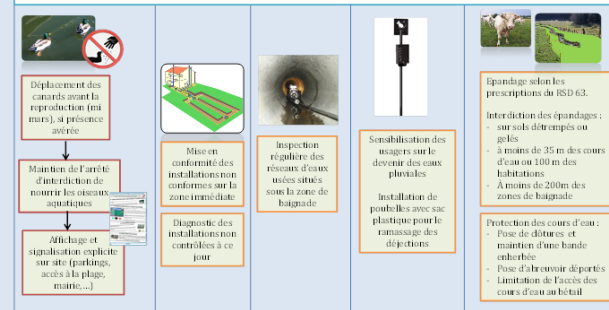
La réglementation est actuellement en cours d'évolution. A partir du 1^{er} juillet 2014, les seuils seront applicables non plus sur l'abondance totale en cyanobactéries mais sur le nombre de cellules toxigènes. La baignade sera fermée dès que les dénombrements en cyanobactéries seront supérieurs à 50 000 cell/mL de cellules toxigènes (circulaire DGS/EA4/2014/166 du 23 mai 2014)

NB : Les *cyanobactéries* sont des microorganismes photosynthétiques pouvant produire des toxines. De nombreuses espèces sont recensées, et seulement quelques unes sont actuellement reconnues comme étant productrices de toxines.

PLANS D'ACTION : pollutions bactériologiques

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES CONTAMINATIONS BACTÉRIOLOGIQUES SUR LE PLAN D'EAU DE SAINT-ANTHEME

Réduction des apports polluants

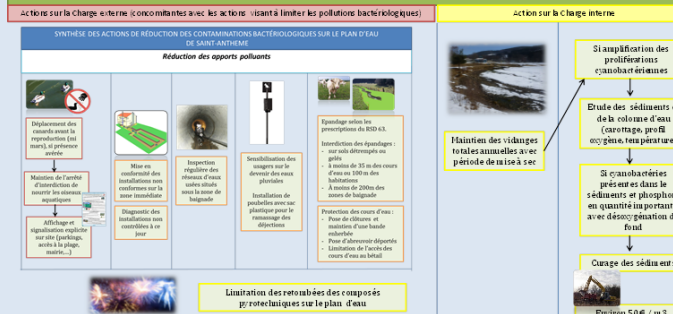


MESURES DE GESTION ACTIVE



PLANS D'ACTION : proliférations de cyanobactéries

SYNTHÈSE DES ACTIONS DE RÉDUCTION DES PROLIFÉRATIONS DE CYANOBACTÉRIES SUR LE PLAN D'EAU DE SAINT-ANTHEME



En cas de problème constaté (pollution, détérioration,...) : s'adresser à la mairie de Saint-Anthème au 04.73.95.40.20